

## **MAC AL HOUDA FCP**

### **SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013**

#### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 23 mai 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC AL HOUDA FCP » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.768.501, un actif net de D : 1.759.509 et un déficit de D : 241.006 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC AL HOUDA FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC AL HOUDA FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Vérifications et informations spécifiques***

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 44,14% du total des actifs, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 Mars 2014

Le Commissaire aux Comptes :  
Mustapha MEDHIOUB

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	987 931	1 354 964
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		987 931	1 354 964
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		780 570	1 028 376
Placements monétaires		0	0
Disponibilités		780 570	1 028 376
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 768 501</b>	<b>2 383 340</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	5	6 083	7 899
<b>Autres créditeurs divers</b>	6	2 909	3 068
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>8 992</b>	<b>10 967</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	10	1 905 197	2 551 028
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice clos		(148 212)	(143 783)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 524	(34 872)
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 759 509</b>	<b>2 372 373</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 768 501</b>	<b>2 383 340</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2012</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	7	37 491	13 549
Dividendes		37 491	13 549
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		37 491	13 549
<b>Charges de gestion des placements</b>	8	(27 645)	(19 946)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		9 846	(6 397)
<b>Autres charges</b>	9	(6 079)	(3 809)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		3 767	(10 206)
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 243)	(24 666)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		2 524	(34 872)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 243	24 666
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(57 548)	(52 909)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(169 930)	18 647
Frais de négociation		(17 295)	(21 718)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(241 006)</b>	<b>(66 186)</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2012</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<u>(241 006)</u>	<u>(66 186)</u>
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	3 767	(10 206)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(57 548)	(52 909)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(169 930)	18 647
Frais de négociation de titres	(17 295)	(21 718)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(371 858)</u>	<u>2 032 729</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	16 857	2 022 836
- Régularisation des sommes non distribuables	201	188 319
- Régularisation des sommes distribuables	(1 225)	(145 337)
<b>Rachats</b>		
- Capital	(451 536)	(34 409)
- Régularisation des sommes non distribuables	24 816	(2 221)
- Régularisation des sommes distribuables	30 425	2 524
- Droits de sortie	8 604	1 017
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(612 864)</b></u>	<u><b>1 966 543</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	2 372 373	405 830
En fin de période	1 759 509	2 372 373
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de période	16 949	3 022
En fin de période	14 061	16 949
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>125,134</b></u>	<u><b>139,971</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>(10,60%)</b></u>	<u><b>4,23%</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC AL HOUDA FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 8 juin 2010 à l'initiative de la société « MAC-SA » et la société « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 19 mai 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 4 octobre 2010.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« MAC AL HOUDA FCP » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l' « AMEN BANK ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### 3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente.

### 3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 987.931 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>1 096 352</b>	<b>987 931</b>	<b>56,15%</b>
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u>	-	<b>1 096 352</b>	<b>987 931</b>	<b>56,15%</b>
ADWYA	20 000	152 429	138 720	7,88%
ASSAD	4 757	35 397	33 161	1,88%
CARTHAGE CEMENT	52 000	183 766	173 108	9,84%
ESSOUKNA	20 758	210 859	171 731	9,76%
EURO CYCLES	6 750	70 789	62 181	3,53%
ONE TECH	14 250	92 597	92 383	5,25%
SIAME	21 622	71 407	60 931	3,46%
SIMPAR	1 420	96 993	87 831	4,99%
SOPAT	55 030	110 429	99 494	5,65%
SOTUVER	10 356	71 686	68 391	3,89%
<b>TOTAL</b>		<b>1 096 352</b>	<b>987 931</b>	<b>56,15%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>55,86%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2012</u></b>	1 405 837	(50 873)	1 354 964	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>				
Actions cotées	6 714 457		6 714 457	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>				
Actions cotées	(7 023 942)		(7 023 942)	(169 930)
<b>* <u>Plus ou moins values latentes</u></b>				
Actions cotées		(57 548)	(57 548)	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2013</u></b>	1 096 352	(108 421)	987 931	(169 930)

#### Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à D : 6.083 contre D : 7.899 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	5 566	7 217
Rémunération du dépositaire	517	682
<b>Total</b>	<b>6 083</b>	<b>7 899</b>

#### Note 6 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à D : 2.909 contre D : 3.068 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du CAC	2 688	1 755
Redevance du CMF	155	206
Autres	66	1 107
<b>Total</b>	<b>2 909</b>	<b>3 068</b>

### Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent pour la période close le 31 décembre 2013 à D : 37.491 contre D : 13.549 à l'issue de l'exercice précédent et englobent exclusivement les dividendes reçus sur les actions et valeurs assimilées admises à la cote.

### Note 8 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 27.645 contre D : 19.946 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	25 132	18 133
Rémunération du dépositaire	2 513	1 813
<b>Total</b>	<b>27 645</b>	<b>19 946</b>

### Note 9 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 6.079 contre D : 3.809 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du CAC	3 494	2 098
Redevance du CMF	2 130	1 537
Services bancaires et assimilés	31	13
Autres	424	161
<b>Total</b>	<b>6 079</b>	<b>3 809</b>

## Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2012

Montant	2 551 028
Nombre de parts	16 949
Nombre de copropriétaires	55

### Souscriptions réalisées

Montant	16 857
Nombre de parts émises	112
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

### Rachats effectués

Montant	(451 536)
Nombre de parts rachetées	(3 000)
Nombre de copropriétaires sortants	(15)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(57 548)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(169 930)
Régularisation des sommes non distribuables	25 017
Frais de négociation	(17 295)
Droits de sortie	8 604

### Capital au 31-12-2013

Montant	1 905 197
Nombre de parts	14 061
Nombre de copropriétaires	41

## Note 11 : Autres informations

### *11.1. Données par part et ratios pertinents*

<u>Données par part</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	2,666	0,799	0,108
Charges de gestion des placements	(1,966)	(1,177)	(4,406)
<b>Revenus net des placements</b>	<u>0,700</u>	<u>(0,377)</u>	<u>(4,298)</u>
Autres charges	(0,432)	(0,225)	(0,498)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<u>0,268</u>	<u>(0,602)</u>	<u>(4,796)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,088)	(1,455)	(3,687)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<u>0,180</u>	<u>(2,057)</u>	<u>(8,482)</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(4,093)	(3,122)	0,674
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(12,085)	1,100	21,857
Frais de négociation	(1,230)	(1,281)	(1,933)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<u>(17,408)</u>	<u>(3,303)</u>	<u>20,598</u>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<u>(17,140)</u>	<u>(3,905)</u>	<u>15,802</u>
Droits de sortie	0,612	0,060	0,103
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<u>(16,796)</u>	<u>(3,243)</u>	<u>20,701</u>
Régularisation du résultat non distribuable	1,779	10,980	22,075
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<u>(15,017)</u>	<u>7,737</u>	<u>42,776</u>
Valeur liquidative	125,134	139,971	134,292
<b>Ratios de gestion des placements</b>			
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,48%	0,86%	3,76%
Autres charges / actif net moyen	0,33%	0,16%	0,43%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,14%	(1,50%)	(7,24%)

## *11.2 Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire*

La gestion de "MAC AL HOUDA FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement, et versée trimestriellement.
- Une commission de succès si le fonds réalise un rendement minimum exigé de 10%. Cette commission de succès fixée à 15% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fera annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement et versée trimestriellement avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.